

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du jeudi 06 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_071

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	11
Date de la convocation : 31/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Admissions en non valeur Budget Assainissement et Général

Monsieur le Maire

expose que : dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le receveur des finance de la commune propose l'admission en non valeur des créances qui sont irrécouvrables (insolvabilité, disparition, décès du débiteur ou sommes inférieure au seuil des poursuites,...) ;

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité, visés à l'article L2541-12-9° du code générale des collectivités territoriales, qui les soumet à la délibération du conseil municipal.

indique que : le Trésorier Principal d'Espalion a transmis un état de produits communaux à présenter en non valeur au conseil municipal pour décider d'admission en non valeur pour les budgets Assainissement, Général (compte

6541) :

Budgets	Créances Éteintes compte 6541
Général (38800)	690,30 € pour 2023
Assainissement (38801)	811,28 € pour 2025 899,80 € pour 2023

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ADMET en non valeur les créances suivantes irrécouvrables (insolvabilité, disparition, décès du débiteur ou sommes inférieure au seuil des poursuites,...) dans les deux budgets concernés :

Budgets	Créances Éteintes compte 6541
Général (38800)	690,30 € pour 2023
Assainissement (38801)	811,28 € pour 2025 899,80 € pour 2023

- DIT que les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet pour les 2 budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance
en présence



Monsieur Nathan CARCENAC
Secrétaire de séance

crédit